

## Procès Verbal Conseil Municipal du 7 mars 2023

### **ORDRE DU JOUR :**

#### 1 Adoption du compte-rendu de la séance précédente,

#### 2) Délibération :

- I. Schéma de distribution d'eau potable de la Commune
- II. SIVOM des 5 Vallées\_Convention de mise à disposition des locaux « école et services périscolaires »
- III. SIVOM des 5 Vallées\_Convention avec le Département de l'Indre en matière de lecture publique sur le département de l'Indre.
- IV. Vote des taux au titre de l'année 2023
- V. OTC FLOW BV\_Convention de mission d'identification et de valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
- VI. Réponse à l'appel à candidature audit énergétique ou maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme ACTTE SEQUOIA 3

#### 3) Informations et questions diverses :

- I. Ébauche du Compte Administratif 2022 / Budget Prévisionnel 2023
- II. Travaux en cours
- III. Points d'informations
- IV. Retour des réunions extérieures

#### 4) Décisions prises par le Maire dans le cadre de la Délégations de pouvoirs

<b><u>Nombre de Conseillers :</u></b> En exercice : 10 Présents : 8 + 1 ( <i>Délib 5 et 6</i> )    Pouvoirs : 2 Votants : 9 + 1 ( <i>Délib 5 et 6</i> )	<b><u>Date de Convocation :</u></b> 2 mars 2023 <b><u>Date d'affichage :</u></b> 2 mars 2023
--	---

**L'an deux mil vingt trois et le sept mars** à dix-neuf heures, le Conseil municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.

**Présents :** Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Guy BRULON, Eloïse PLANTUREUX, Françoise FERRANDON, Julie CHONE, Arlette LIMOUSIN, Eric DESMET

**Absents excusé :** Damien FRADET a donné pouvoirs à Mme Chantal HIBERT

Richard GABILLAT a donné pouvoirs à Mme Arlette LIMOUSIN

**Secrétaire de séance :** Chantal HIBERT

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1) Compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **2) Délibérations :**

##### **I. Schéma de distribution d'eau potable de la Commune** (Délibération N° 01\_07 /03/2023)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la carte correspondant au schéma de distribution d'eau potable de la commune de Tranzault. Cette carte a été établie par l'entreprise ALTEREO qui réalise l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable pour le Syndicat des eaux de la Couarde.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CDC Val de Bouzanne, la Commune a transmis le projet de zonage des zones constructibles et des zones à urbaniser.

Après échange avec le Président du Syndicat des Eaux de la Couarde, l'ensemble des zones concernées étant déjà desservies, il n'est pas nécessaire de prévoir d'extension.

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU la carte du schéma de distribution d'eau potable établie par l'entreprise ALTEREO.

#### **Le Conseil municipal à l'unanimité.**

\* **APPROUVE** les zones desservies par le réseau de distribution d'eau potable indiquée sur la carte concernant le territoire de Tranzault.

### **II. SIVOM Les 5 Vallées\_Convention de mise à disposition des locaux « école et services périscolaires »** (Délibération N°02\_07/03/2023)

A la suite du transfert des compétences « école, garderie et cantine » au SIVOM Les 5 Vallées, le Conseil municipal, par délibération n°48 du 16 octobre 2019, a accepté de mettre à disposition de ce syndicat les locaux de l'école, services périscolaires et leurs annexes et a autorisé le Maire à signer la convention nécessaire.

Cependant, la convention prévoit que le montant, reversé par le syndicat lié au remboursement de frais de fonctionnement (chauffage, électricité, eau...), soit fixé annuellement par les Conseils municipaux pourvus d'un site scolaire. Au regard de l'augmentation de l'eau et des énergies, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter ce montant de 3 % pour 2023, soit la somme de 248 €./

Pour rappel, loyer 2019 = 7 716 € / 2020 = 7 870 € 2021 = 8 027€ / 2022= 8 267 € €

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations N° 19 et 20 du 14 mai 2019, portant sur l'adhésion au SIVOM des 5 Vallées et le transfert de compétences,

VU la délibération n°48 du 16 octobre 2019, portant mise à disposition des locaux de l'école, services périscolaires et leurs annexes au SIVOM des 5 Vallées,

VU l'article 4 de la convention signée entre la Commune de Tranzault et le SIVOM des 5 Vallées en 2019,

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

\* **APPROUVE** la proposition d'augmenter la participation financière du SIVOM des 5 Vallées pour l'année 2023 de 248 €, soit une participation annuelle de 8 515,00 € ;

\* **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 04 ci-annexé.

### **III. SIVOM des 5 Vallées\_Convention avec le Département de l'Indre en matière de lecture publique sur le département de l'Indre** (Délibération N° 03\_07 /03/2023)

Par courrier reçu le 8 décembre 2022, la Présidente du SIVOM des 5 Vallées sollicite l'ensemble des Communes adhérentes concernant le fonctionnement de la médiathèque.

Ce service ouvert gratuitement à tous les habitants des cinq communes, propose des prêts de livre, jeux, CD, DVD ainsi que des animations/expositions régulières, ouvertes aux écoles mais aussi au public.

Pour information, en 2021 75 lecteurs ont fréquenté la médiathèque.

Pour ce faire, la médiathèque s'appuie sur le réseau départemental qui pour poursuivre ce partenariat demande de le formaliser par la convention jointe en annexe.

Cette convention contractualisée entre le Département de l'Indre et le SIVOM demande l'approbation de l'ensemble des Communes du SIVOM ainsi qu'une participation financière annuelle à hauteur de 1,50 € (*tarif national*) par habitant, pour les bibliothèque/médiathèque fonctionnant en regroupement de Commune ou 2 € pour celles fonctionnant « seule ».

Le refus de participer conduirait soit à un fonctionnement isolé (*pas d'aide du réseau, donc pas de prêt, pas d'outil de gestion numérique et donc une diminution de la qualité de ce service*), soit l'impossibilité pour les habitants des Communes qui ne participeraient pas au financement, d'accéder à la médiathèque.

Pour permettre une meilleure fréquentation de la médiathèque une information sera faite auprès du public.

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,  
VU les statuts du SIVOM les 5 Vallées,  
VU le projet de convention annexé

### **Le Conseil municipal à l'unanimité,**

\* **APPROUVE** la convention annexée ci-jointe, entre le SIVOM Les 5 Vallées et le Département de l'Indre,

\* **ACCEPTE** de participer financièrement au fonctionnement de la médiathèque à hauteur de 1.50€/habitant ce qui représente 525€/an environ.

Pour permettre une meilleure fréquentation de la médiathèque une information sera faite auprès du public

### **IV. Vote des taux au titre de l'année 2023** (Délibération N° 04\_07/03/2023)

Monsieur le Maire rappelle les taux votés au titre de l'année 2022 et invite l'Assemblée à fixer les taux d'imposition communaux pour 2023 :

Taxe foncier bâti 2022	33,54 %
Taxe foncier non bâti 202	51.80 %
CFE 2022	19.66 %

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

### **Le Conseil municipal à l'unanimité,**

\* **DECIDE** de maintenir les mêmes taux qu'en 2022, soit pour 2023 :

Taxe foncier bâti	33,54 %
Taxe foncier non bâti	51,80 %
CFE	19,66 %

\* **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

*Arrivée de Monsieur Eric DESMET*

### **V. OTC FLOW BV\_Convention de mission d'identification et de valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie)** (Délibération N° 05\_07/03/2023)

Dans le cadre de la réalisation de la chaufferie et du réseau de chaleur biomasse bois, la Commune serait éligible à l'attribution de certificats d'économies d'énergie (CEE) créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005.

Les certificats délivrés sont exclusivement matérialisés par leur inscription sur un compte individuel ouvert dans le registre national des certificats d'économies d'énergie, dont la tenue peut être déléguée à une personne morale.

Ainsi, le Maire demande à l'Assemblée l'approbation de la convention ci-annexée qui permettra de déléguer l'entreprise OTC FLOW B.V. pour toutes les démarches nécessaires dans le montage des dossiers d'obtention de CEE et leur valorisation.

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,**

\* **d'ACCEPTER** les termes de la convention annexée,

\* **d'AUTORISER** le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

## **VI. Réponse à l'appel à candidature audit énergétique ou maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme ACTTE SEQUOIA 3 (Délibération N° 06\_07/03/2023)**

Considérant que le groupement POLE ENERGIE CENTRE, dont le SDEI est membre, est lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 porté par la FNCCR ; visant à soutenir les collectivités dans leurs programmes de rénovation de bâtiments afin de réduire la consommation énergétique.

Considérant que le SDEI peut faire bénéficier de ces financements aux communes adhérentes au service de conseil en énergie partagé.

Considérant la création de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur destiné à l'ensemble des bâtiments communaux, réalisée en 2022 par la Commune de Tranzault.

Considérant que le montant de l'aide pourra couvrir jusqu'à 80 % du montant HT d'un ou plusieurs éléments de mission de la maîtrise d'œuvre avec un plafond de 3 750 € et dans la limite des fonds disponibles.

Considérant que cette aide peut venir en complément d'autres dispositifs d'aides publiques mentionnés dans le plan de financement, détaillé ci-dessous. Dans ces conditions la participation minimale de la collectivité ne pourra être inférieure à 20 % des financements apportés par les personnes publiques. Le cas échéant, le montant de la subvention pourra être ajustée pour respecter ce seuil.

**Dépenses = 23 200,00 €uros HT (Combiosol)**

**Recette = 23 200,00 €uros**

Subvention ACTEE – SEQUOIA 3 3 750,00 € (16,16%)

Autofinancement communal 19 450,00€ ( 83,84%)

**Soit un total de : 23 200,00 €**

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération de la commune n°33\_08/06/2020 relative à l'adhésion au service de conseil en énergie partagé et la convention d'adhésion signée le 18 juin 2020

### **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

\* **DECIDE** de répondre à l'appel à candidature du SDEI en vue de bénéficier du financement du programme ACTEE pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur destiné à l'ensemble des bâtiments communaux

\***S'ENGAGE** à communiquer sur le financement obtenu au titre du programme ACTEE lors des travaux

\* **AUTORISE** le groupement POLE ENERGIE CENTRE, le SDEI et la FNCCR à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;

\* **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## **3) Questions diverses**

### **Ébauche du Compte Administratif 2022 / Budget Prévisionnel 2023**

Présentation et lecture par M. le Maire de l'ébauche du compte administratif 2022 et des reports (toiture de l'école ...).

Prévision des dépenses d'investissement à inscrire au BP2023 :

Rénovation des façades des locaux du CDF.

Construction des WC publics,

Aménagement intérieur du logement apprenti,

Travaux de voirie de la route de Chantôme 2<sup>ème</sup> partie,

Agrandissement de la cantine,

Etude du projet de rénovation de la grand maison (maîtrise d'œuvre à prévoir au BP 2023 ) dont la rénovation des toilettes de la Salle des Fêtes,

Si possibilité de subventions au titre du fonds vert, un projet d'éclairage public de la place pourrait être ajouté ainsi que l'aménagement des abords.

## Travaux en cours

- \* Logement « Apprentis » = peintures intérieures, installation du mobilier (cuisine et salle de bains) en cours de finition. Pose de lino au sol à venir.
- \* Rénovation de la toiture de l'école et de la mairie en cours
- \* WC publics travaux prévus : gros œuvre et toiture et pose des baies vitrées

## Comité intercommunal des jeunes – SIVOM des 5 Vallées

Par courrier reçu le 7 mars 2023, le comité intercommunal des jeunes sollicite le Conseil municipal pour disposer d'une salle.

Le conseil émet quelques réserves et demande un complément d'information avant de prendre une décision. Monsieur le Maire doit recontacter le comité.

## Points d'information

### \* Réseau téléphonie « Chemin de Coutin »

Malgré les relances de la mairie, un arrêté de circulation, un dernier signalement auprès de Berry Fibre Optique et les réclamations des particuliers auprès des opérateurs de téléphonie, les habitants du « chemin de Coutin » sont toujours privés d'internet et de téléphone depuis début janvier (*suite aux travaux de la fibre ayant engendrés une rupture de câble*). De dates en dates les travaux de réparation sont reportés (la prochaine serait prévue le 13 Mars ?) S'il n'y a pas eu d'intervention d'ici cette date, le Maire interviendra auprès des services préfectoraux pour solliciter une aide afin de débloquer la situation.

### \* VTT Tranzault

Le club va participer à une formation « Savoir Rouler » et ainsi la transmettre dans les écoles pour permettre l'apprentissage du vélo à tous les enfants.

### \* Tissus associatif

La réunion avec les associations de la commune a eu lieu le 3 mars 2023. Globalement la santé morale et financière des associations est bonne même si le manque de bénévoles se fait ressentir.

### \* Inventaire de la Biodiversité

Suite à la réunion publique pour l'inventaire de la biodiversité du 13 février 2023 au cours de laquelle des précisions ont été apportées concernant les objectifs de l'inventaire bocager et le déroulé avec Indre Nature. M. Adrien Huchede a communiqué les futures dates pour l'inventaire bocager : lundi 03 et jeudi 20 Avril / samedi 06 mai / vendredi 02 Juin / samedi 01 juillet de 9h30 à 16h environ.

### \* Fibre optique

Une réunion publique pour l'ouverture commerciale de la fibre est fixée le 4 avril 2023 à 18h30

Un bulletin avec rappel de toutes ces dates sera distribué dans les boîtes à lettres fin mars

## Retour des réunions extérieures

### Pays de la Châtre

Nouvelle assistante de direction comptable = Isabelle Yvernault

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE** il a indiqué que le pays avait perdu 1 671 habitants sur une période de 10ans (2013/2023) et qu'il faut en tenir compte pour le budget.

Poursuite des programmes en cours CRST/OPAH/LEADER/CRTE/PNR SUD BERRY et nouveaux projets PAT projet alimentaire territorial/et lancement des études économiques, touristiques et pré-opérationnelle OPAH.

La cotisation des communes est proposée et votée à 3,90€/habitant/an

La cotisation des CDC sera de 1€/habitant et pour celle du Val de Bouzanne de 1,90€ en raison du PLUI.

**OPAH** (opération programmée d'amélioration à l'habitat)

Bilan 2022 = 697 556,00€ de subventions versées pour 95 logements améliorés engendrant 1.67m€ de travaux et 40 résidences principales améliorées énergiquement- l'ANAH subventionne 41% des travaux TTC- le gain énergétique apporté s'élève à 45% et 80% des entreprises qui ont fait les travaux sont localisées sur le territoire et 56 demandes pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Vote pour le prolongement jusqu'en décembre 2024 de l'OPAH actuelle et de la demande de financement de l'étude pour la prochaine OPAH(la 4<sup>ème</sup>).

## ETUDE TOURISTIQUE

Vote pour l'étude stratégique de développement touristique par le bureau d'études IN EXTENSO pour un montant de 36 350,00€.

## PNR SUD BERRY

Hélène Servant Massé la cheffe de projet a rappelé les missions d'un PNR et l'attente de la réponse du préfet de région sur le nouveau périmètre proposé : 51 communes de l'Indre + 47 du Cher + 4 du val de creuse. Si ce périmètre est accepté, la prochaine étape, est l'écriture du projet de charte.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

*Conseil communautaire du 25 janvier 2023*

**PLUI** Commission spéciale prévue le 21 février 2023 à 16h par petits groupes de 8 personnes (Mers sur Indre Lys st Georges Montipouret et Tranzault) avec au programme : retour sur les plans de zonage et sur les OAP (Orientation d'Aménagement Programmé)

Une autre commission est prévue le 21 mars 2023 et ensuite une réunion pour les personnes publiques associées aura lieu en septembre 2023 au plus tard.

**Débat au sujet du PADD** : Philippe Viaud insiste sur la nécessité d'organiser des réunions avec les personnes publiques associées plus souvent, pour éviter que le projet ne soit retoqué. Il remarque également que dans l'objectif n°2 « identité du territoire et valorisation du patrimoine » aucune place n'est consacrée au bocage pourtant essentiel dans notre paysage rural.

**Projets éoliens** Exposé du maire de Cluis au sujet des projets éoliens de Maillet et de Buxières D'Aillac en cours depuis 2011 et un autre très récent , qui selon lui ont un impact négatif sur les communes voisines et que son devoir est de maintenir la protection économique ,la protection du patrimoine, la protection de l'eau (nappes phréatiques) et que par ailleurs le président du département a demandé un moratoire sur l'implantation des éoliennes Aussi demande-t-il de remplacer le texte existant du PADD : **ne permettre que les projets éoliens en cours à la date de rédaction du document soit remplacé par un arrêt des projets en cours.** Les élus sont soumis au vote suivant : oui pour l'arrêt des projets et non pour le maintien de projets et abstention ..Le **non** l'a emporté..

**Personnel** Renouvellement du parcours emploi compétence pour Mr Debacker

**Ordures ménagères** Problèmes de nettoyage sous les containers des points de tri dans certaines communes

**Collèges** Subventions des communes au sujet des voyages scolaires : lecture d'un texte du maire de Maillet lu en séance par le président et sera transmis à la préfecture

**Economie** Convention avec la région

## Conférence des maires

Février = > Présentation de la réorganisation de la Direction Départementale des Finances Publique (DDFIP), secteur de LA CHATRE avec Monsieur SAVARY, nouveau responsable du SGC de La Châtre et Mme SANCHEZ, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL).

Mars => Présentation des services et collaborateurs du Préfet de l'Indre.

Différentes communes du territoire de la CDC étant soumise à l'élaboration d'un Plan de Comunal de Sauvegarde (PCS), la CDC va également devoir élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde. A ce jour, Tranzault n'est pas soumis à cette obligation, cependant les services du Préfet ont insisté sur l'importance de ce plan et recommandent de l'établir.

## ADAR - CIVAM

PAT projet alimentaire territorial lauréat

Projet de mobilité douce avec les vélos électriques

Boischaud sud en transition : projet en cours d'un colloque sur l'eau

Infos du préfet sur des subventions possibles au titre du **fonds vert** et sur les mesures qui peuvent en bénéficier (la commune peut être concernée par la rénovation de l'éclairage public)

## ADEFIBOIS

Assemblée Générale du 27 février 2023 dont il faut retenir la nécessité de mettre en place des plans de gestion des haies et du bocage.



## **REGION CENTRE VAL DE LOIRE**

Réunion de présentation du nouveau contrat régional de solidarité territoriales en 2024 pour le Pays de La Châtre.

## **CONSEIL DES ECOLES**

Effectifs stables pour l'année prochaine, évaluée à environ 134 élèves.

## **SCIC BERRY ENERGIE BOCAGE**

Benjamin Culan nouveau salarié en poste pourra animer la réunion avec les agriculteurs au sujet de l'approvisionnement en bois déchiqueté de la chaudière (date à fixer)

## **SMABB**

Malgré une requête de « Bouzanne- Avenir » déposée contre la préfecture de l'Indre sur le dossier de déclaration sur l'eau du contrat territorial et des milieux aquatiques de la Bouzanne les travaux de restauration écologique portant sur le Gourdon et plus particulièrement au niveau de l'aire de pique-nique devraient être réalisés à l'été 2023. Ce projet a également pour but d'exemplarité d'aménagement et de reméandrage du lit de la rivière.

## **4) Décisions prises par le Maire dans le cadre de la Délégations de pouvoirs**

En date du 17 février 2023, Monsieur le Maire a décidé de louer à compter du 18 février 2023, le logement sis 4b rue de l'Abbé Caillaud à TRANZAULT à Madame BOUCHOLZER Pascale.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 23h00**

**Prochaine séance prévisible le 11 avril 2023 à 19h00.**

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération N°01\_07/03/2023** = Adopté à l'unanimité  
Schéma de distribution d'eau potable de la Commune

**Délibération N° 02\_07/03/2023** = Adopté à l'unanimité  
SIVOM des 5 Vallées\_Convention de mise à disposition des locaux

**Délibération N° 03\_07/03/2023** = Adopté à l'unanimité  
SIVOM des 5 Vallées\_Convention avec le Département de l'Indre en matière de lecture publique sur le département de l'Indre.

**Délibération N° 04\_07/03/2023** = Adopté à l'unanimité  
Vote des taux au titre de l'année 2023

**Délibération N° 05\_07/03/2023** = Adopté à l'unanimité  
OTC FLOW BV\_Convention de mission d'identification et de valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

**Délibération N° 06\_07/03/2023** = Adopté à l'unanimité  
Réponse à l'appel à candidature audit énergétique ou maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme ACTTE SEQUOIA 3

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Philippe VIAUD

Chantal HIBERT